

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-101

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 décembre 2021. Ce règlement a été approuvé par la directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire en date du 25 janvier 2022 comme en fait foi le certificat de conformité du greffier délivré en date du 26 janvier 2022.

Règlement numéro 2710-101 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 et dispositions connexes

Le présent règlement est entré en vigueur le 26 janvier 2022 et peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 1^{er} février 2022.

Ann Tremblay, avocate, OMA
Secrétaire d'arrondissement

PROMULGATION

BY-LAW NUMBER 2710-101

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on December 6, 2022. This by-law was approved by the directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire on January 25, 2022, as per the certificate of conformity issued by the clerk of the municipality on January 26, 2022.

Règlement numéro 2710-101 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 et dispositions connexes

The by-law became effective on January 26, 2022 and may be consulted by the City's website at the following address : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this February 1, 2022.